

Risque d'inondation: préparez votre kit d'urgence



Plus d'un Français sur quatre¹ est exposé au risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine. Mais ce risque ne concerne pas uniquement les territoires les plus vulnérables : pluies intenses, ruissellements, remontées de nappes ou crues soudaines peuvent toucher chacun d'entre nous. Pour s'y préparer, des gestes simples, comme la constitution d'un kit d'urgence et l'aménagement d'une zone refuge chez soi, peuvent faire toute la différence.

Connaître les risques

Selon le baromètre 2026 d'Assurance Prévention², 48 % des Français ont déjà été confrontés à une inondation, que ce soit directement, par l'intermédiaire d'un proche ou dans leur commune. 72 % estiment par ailleurs que les inondations ont causé plus de dégâts en France au cours des 12 derniers mois.

Si une majorité des Français ayant vécu une inondation déclarent avoir adopté les bons comportements, certains réflexes essentiels ne sont toujours pas acquis. Parmi ceux qui reconnaissent ne pas avoir adopté les bons comportements, 52 % citent le fait de ne pas avoir coupé l'électricité et/ou le gaz.

S'informer

Face au risque d'inondation, quelques gestes simples peuvent faire la différence : s'informer auprès de sa mairie, suivre les alertes météorologiques et respecter les consignes des autorités.

Certaines mesures peuvent également être prises en amont afin de limiter les dégâts : protéger les biens entreposés au sous-sol, prévoir des dispositifs de protection à placer devant les portes (sacs de sable, batardeaux) ou encore surélever les meubles.

Préparer son kit d'urgence « 72 h »

- ☐ Bouteilles d'eau (6 litres par personne),
- ☐ Denrées non périssables ne nécessitant pas de cuisson (conserves, biscuits, compote, fruits secs, etc.),
- ☐ Trousse de premiers secours avec médicaments, désinfectant, pansements, compresses, etc.,
- ☐ Outils de base : couteau multifonctions, ouvre-botte, tournevis, etc.,
- ☐ Radio à piles ou à batterie,
- ☐ Lampe torche,
- ☐ Lunettes de vue (paire de rechange),
- ☐ Double des clés (maison et voiture),
- ☐ Photocopies des papiers d'identité et argent liquide dans une pochette étanche,
- ☐ Chargeur de téléphone portable et batterie externe,
- ☐ Vêtements chauds et couverture de survie.

Rangez ce kit dans un sac et placez-le dans votre zone refuge, de manière à ce qu'il soit facilement accessible. Pensez à vérifier son contenu une fois par an. N'oubliez pas votre téléphone et prévoyez des jeux et de la lecture pour patienter le temps que l'alerte soit levée.

Adopter les bons réflexes

Sauf consigne des secours, évitez tout déplacement, à pied comme en voiture. Ne vous engagez jamais sur une voie inondée : 30 centimètres d'eau peuvent suffire à emporter un véhicule. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité. Évitez de téléphoner, sauf en cas d'urgence, afin de ne pas saturer les réseaux.

Dès le déclenchement de l'alerte, et uniquement si cela ne vous met pas en danger, coupez le gaz et l'électricité, fermez et calfeutrez les portes, les fenêtres et les soupoux, et ouvrez les portails et les volets électriques. Rejoignez ensuite votre zone refuge et restez à l'écoute des consignes des autorités jusqu'à la levée de l'alerte. Enfin, ne descendez jamais dans un sous-sol ou un parking souterrain.

Une inondation peut bouleverser durablement le quotidien en causant d'importants dégâts matériels. Elle peut aussi emporter des souvenirs irremplaçables. Adopter les bons comportements permet d'en limiter les conséquences et de mieux faire face à l'épreuve.

La zone refuge : se mettre à l'abri en attendant les secours

La zone refuge est un espace sûr, hors d'atteinte des eaux, où se mettre en sécurité en attendant la décrue ou l'arrivée des secours. Il peut s'agir d'une pièce en étage ou de combles aménagés. Cet espace doit être facilement accessible par tous les occupants et doté d'une ouverture vers l'extérieur pour pouvoir signaler sa présence et faciliter une éventuelle évacuation.

Stockez y votre kit d'urgence ainsi que de quoi vous signaler, comme une lampe torche. Selon la configuration du logement et son exposition au risque, des aménagements peuvent être nécessaires. Pour connaître les caractéristiques à respecter, notamment celles prévues par le Plan de prévention du risque inondation (PPRI), et les aides disponibles, renseignez-vous auprès de votre mairie.

En appartement, votre logement peut constituer une zone refuge s'il se situe au-dessus du niveau des plus hautes eaux connu.

Aménager une zone refuge

Si votre habitation est exposée au risque d'inondation, aménagez une zone refuge en hauteur et placez-y votre kit d'urgence.

